



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# **Procès à Montpellier suite aux actes de violence dans les facs Pas d'indulgence face aux actes fascistes de l'extrême droite**

Le 22 mars 2018, lors d'une journée de mobilisation interprofessionnelle des salarié.es et des étudiant.es, un certain nombre de facultés a été la cible d'exactions extrêmement graves perpétrées par l'extrême droite.

Pour rappel, les étudiant.es étaient particulièrement mobilisés contre le projet de loi « ORE » qui instaurait la sélection à l'université.

Dans ce cadre, l'université de Montpellier a subi une charge très violente. Les étudiant.es qui occupaient les amphithéâtres ont été violentés par un commando armé et piloté par des enseignants de la Faculté dont les liens avec des groupuscules d'extrême droite ne sont plus à prouver.

L'enseignant menant le commando est sous le coup d'une procédure pénale (14 mois de prison dont 6 fermes), il a été révoqué par la section disciplinaire locale en 2019. Cette sanction a été ramenée à 4 ans d'interdiction par le CNESER disciplinaire en mai 2022. L'université de Montpellier s'est pourvue en cassation devant le Conseil d'État en juin. L'audience d'appel aura lieu le 9 décembre prochain.

Très récemment encore, les locaux de Solidaires et de la Cimade, dans cette même ville, ont été dégradés par ces groupuscules d'extrême droite.

L'extrême droite est la pire ennemie des travailleurs, notre organisation syndicale a toujours combattu ses idées, leurs banalisations et encore plus les actes de violences.

Il est indispensable que les élu.es et les autorités publiques soient intransigeants face à ces actes et ces violences, perpétrés par ces groupuscules dont le caractère fascisant ne fait pas de doute.

Un rassemblement le 9 décembre est prévu devant la cour d'appel de Montpellier.

La CGT y participera avec le collectif d'associations et de syndicats.

Nous exigeons ensemble l'interdiction définitive d'exercer ses fonctions pour celui qui a organisé le commando. Aucune concession ne peut être faite au fascisme.

Montreuil, le 7 décembre 2022